

PROJET COLLECTIF AGRICOLE DE 3 ANS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE

Dans le cadre du projet collectif agricole du bassin versant de la Belle-Rivière, le GMA Saguenay-Lac-St-Jean est fier de vous présenter au cours des prochaines publications, des propriétaires d'entreprises agricoles ayant pris l'initiative de poser des actions concrètes visant à améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la Belle Rivière. Ce projet vise un total de 90 entreprises agricoles réparties sur le territoire des municipalités d'Hébertville, de Saint-Gédéon et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Le but premier de ce projet est de protéger les cours d'eau des apports excessifs de phosphore, et ce, afin d'améliorer la santé des écosystèmes aquatiques en milieu agricole. La coordination et les actions mises en place sont financées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en vertu du programme Prime-Vert conformément à l'accord Canada-Québec Cultivons l'avenir 2.

Nous vous présentons dans ce numéro La Ferme Léonard et Lise Côté.

LA FERME LÉONARD ET LISE CÔTÉ

Parmi les propriétaires d'entreprises agricoles ayant choisi de faire une différence, on retrouve M. Léonard Côté, propriétaire de la Ferme Léonard et Lise Côté à Hébertville. C'est en 1969 que M. Côté fit l'acquisition de sa ferme. Œuvrant principalement dans la production laitière, il compte aujourd'hui 230 vaches en lactation dans son étable. Pratiquant aussi de la culture céréalière, il possède 650 hectares où il cultive de l'orge, du soya, du canola, du blé, du maïs-grain et d'ensilage.

Toujours dans l'optique d'améliorer ses rendements, il pratique depuis bientôt sept ans un travail minimal du sol. Le travail minimal, comme son nom l'indique, permet un enfouissement des résidus en surface seulement et conserve le sol, comparativement au labour conventionnel.

En ce qui concerne son implication personnelle dans la protection des cours d'eau, M. Léonard Côté a implanté à l'automne dernier des arbres en rive de cours d'eau agissant à titre de bande riveraine sur une longueur de 7 014 mètres. Certains de ces arbres peuvent être remarqués le long de la route 169 entre Alma et Hébertville.

Les bandes riveraines forcent le respect d'une

distance raisonnable entre la culture et le cours d'eau lorsque vient le temps de travailler le sol. De plus, l'ajout de végétation en bordure de cours d'eau contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau par ses rôles multiples. Elle permet entre autres de minimiser la perte de sol par ruissellement ou par décrochement.

Elle filtre aussi les pesticides et les fertilisants. Elle procure un habitat de qualité à la faune et la flore en plus de favoriser la présence de pollinisateurs et en abaissant la température de l'eau. Elle permet finalement d'augmenter les rendements agricoles grâce à son effet brise-vent.

Considérant l'étendue de son entreprise, M. Côté désirait donner l'exemple. De plus, toujours dans l'optique de protéger les cours d'eau, la Ferme Léonard et Lise Côté a fait des aménagements pour diminuer l'érosion tels que des chutes enrochées et des avaloirs. L'équipe du GMA.



© Benoît Poiraudéau, MAPAQ



© Benoît Poiraudéau, MAPAQ